

Fiche d'adhésion 2026 - 2027



- ☐ Famille ou particulier
☐ Assistant.e Maternel.le

N° d'adhésion :

Informations personnelles (foyer)

Responsable 1 :

Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Je souhaite recevoir les informations de l'association par mail

☐ oui

☐ non

Responsable 2 :

Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Je souhaite recevoir les informations de l'association par mail

☐ oui

☐ non

Membres du foyer (personnes à charge)

Individu 1 :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Individu 3 :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Individu 2 :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Individu 4 :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adhésion

☐ Gratuité

(Adhérent épicerie ELAN)

☐ 15€

☐ 2€

(achat à la recyclerie)

***Cotisation supplémentaire si emprunt à la ludothèque (cf page 2)**

Secteur utilisé

☐ Relais Petite Enfance

☐ Accueil de loisirs

☐ Ludothèque*

☐ Recyclerie

☐ Secteur Jeunes

☐ Secteur Famille

☐ CLAS

☐ Autre

Total adhésion (+cotisation si emprunt ludothèque) à régler : €

Payé le / /

☐ chèque

☐ espèce

☐ virement

Signature adhérent :

Ludothèque 2026 - 2027

mille
bulles
CENTRE SOCIAL
D'ANIMATION

Emprunt à la ludothèque

Carte 3 Jeux

Pays Civraisien

HORS
Pays
Civraisien☐ Gratuit ELAN☐ 15 €☐ 10 €Chèque de caution ou
engagement sur l'honneur
pour les collectivités

150€

Durée de l'emprunt

1 mois

Carte 5 Jeux

Pays Civraisien

HORS
Pays
Civraisien☐ Gratuit Assistant(e)s
Maternel(le)s RPE Gençay☐ 20 €☐ 15 €Chèque de caution ou
engagement sur l'honneur
pour les collectivités

200€

Durée de l'emprunt

1 mois

Carte 10 Jeux

Pays Civraisien

HORS
Pays
Civraisien☐ 25€☐ 30€Chèque de caution ou
engagement sur l'honneur
pour les collectivités

400€

Durée de l'emprunt

1 mois

Location Jeux en bois

Date
d'empruntDate
de retourNombre
de jeux

Signalement à l'emprunt

Total en €

Montant
cautionProblème à la
restitution

Facturation

Je soussigné(e), [Nom et prénom]....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque et m'engage à le respecter.

Merci d'écrire à la main la mention "lu et approuvé", suivie de votre signature :

Signature adhérent :



Règlement intérieur Ludothèque

Jeu sur place

GRATUIT

- Les personnes souhaitant jouer sur place **peuvent venir et repartir à tout moment sur les créneaux d'ouverture**. Merci de respecter les horaires d'ouverture et fermeture des accueils. Dans le souci d'un accueil de qualité, **les groupes (+ de 8 personnes) doivent signaler par avance leur venue**. Une inscription est **obligatoire pendant les vacances scolaires** (une semaine avant)
- Les espaces de jeux (hors accueil et salle de jeux de règles) sont **sans chaussures**. Une zone est prévue à l'entrée pour déposer manteaux et chaussures.
- Les **mineurs doivent être accompagnés d'un adulte** lors de leur venue. Les accompagnateurs doivent rester dans la mesure du possible dans le **même espace de jeu** (en particulier dans l'espace extérieur)
- Il est **interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur de la cour de l'espace Allard**, deux espaces fumeurs sont à disposition à l'extérieur, en dehors des 10 m réglementaires depuis le 1er juillet 2025.
- Nos amis les **animaux sont acceptés attachés à un emplacement fixe** dans la cour de l'espace Allard.
- Plusieurs espaces sont aménagés à l'intérieur pour **boire ou manger (accueil et salle des jeux de règles)**
- Pour le respect de tous, le public est invité à **courir ou crier à l'extérieur des locaux**. Les **téléphones et les photos sont autorisés dans le respect des autres usagers présents**.
- Les **jeux seront rangés par les usagers au fur et à mesure de leur utilisation**. Une tolérance pour les enfants plus jeunes est de mise, un rangement seulement avant le départ est toléré. S'assurer que le jeu est bien complet avant de le remettre à sa place, **solliciter l'équipe de la ludothèque si besoin d'aide**. De même, si un jeu est abîmé ou trouvé cassé en cours d'accueil, merci de le signaler à l'équipe.
- La **tisanerie est accessible à tous et gratuite**, le réassort est assuré par la ludothèque et les usagers.
- L'**espace change** est lui aussi mis à disposition avec un **kit de secours réapprovisionné par la ludothèque et les usagers**.
- Les **adultes accompagnateurs doivent vérifier la propreté, la fermeture de la porte et l'extinction des lumières après le passage aux toilettes des enfants**.

Emprunt

- L'emprunt n'est possible que pour les **adhérents** à l'association Mille Bulles à jour de leur cotisation et du versement de leur caution.
- L'adhésion et la cotisation à une carte ludothèque est valable de la **date d'adhésion au 31 août de l'année scolaire en cours**.
- Un jeu supplémentaire par carte est empruntable pour toute adhésion après le 1^{er} Mars ou pour l'anniversaire d'un membre du foyer.
- Les modalités d'adhésion et les tarifs en vigueur sont **accessibles à l'accueil de la ludothèque**, sur la plaquette du centre social et le site internet.
- Les jeux empruntables possèdent un **code barre ou un numéro**. Ils sont à disposition de tous pour jouer sur place. Les jeux non accessibles sont répertoriés dans un catalogue (sur place ou sur internet) et peuvent être **mis à disposition pour l'emprunt ou le jeu sur place sur simple demande**. Les jeux **peuvent être réservés** par mail, téléphone, sms ou directement sur place.
- L'emprunt est d'un **mois maximum**, les collectivités peuvent emprunter sur de plus longue période sur demande (entre les vacances scolaires par exemple pour les écoles, les médiathèques, les accueils périscolaires ou de loisirs)
- Les jeux doivent être vérifiés avant l'emprunt par les usagers eux-mêmes (sur place de préférence ou le jour même chez eux). Tous problème doit être signalé à l'équipe.
- Le **chèque de Caution n'est encaissé qu'en cas de non restitution des jeux dans l'année d'adhésion en cours**. En cas de retard ou de problème à la restitution, l'adhérent sera prévenu sur place, par mail, sms, ou téléphone. La résolution du problème se fait **au cas par cas**. En fin d'année, le chèque est restitué et renouvelé en cas de nouvelle adhésion.
- Les jeux doivent être restitués **en temps et en heure, vérifiés, en bon état et propres**.



Règlement intérieur Ludothèque (suite)

Location

- Les jeux exclusivement à la location sont **disponibles sur réservation**. La liste de ces jeux est accessible à la ludothèque ou sur le catalogue en ligne sur le site internet.
- La location sera possible sur une période définie à l'avance, **pour une semaine du mercredi au mercredi de préférence**.
- Ce service est **exclusivement réservé aux adhérents** de l'association. Les modalités et les tarifs de la location sont également disponibles à la ludothèque et sur le site internet.
- Les jeux sont à **vérifier à l'emprunt et au retour avec une ludothécaire**. Le règlement et la caution sont à verser à l'emprunt. En cas de problème, une **facturation sera effectuée au retour des jeux, au cas par cas**.
- Les collectivités n'ayant pas de chéquier s'engagent par un document fourni à restituer en l'état les jeux loués.

Les animations Hors les Murs

- Les animations hors les murs sont **ouvertes à tous**.
- Le **règlement du lieu** de l'animation entre alors en vigueur.
- L'accès des **+ 8 ans sans adulte est tolérée** selon la situation et **après discussion avec l'équipe**. Dans tous les cas, l'association et l'équipe d'animation ne sont pas responsables des mineurs qui fréquentent les espaces d'animation.
- Les **horaires de début et de fin de l'animation sont à respecter** par les usagers. 
- L'**implication des usagers dans le rangement en fin d'animation** est vivement souhaitée si cela leur est possible. 

Le bénévolat

- Les bénévoles sont les **bienvenus** à la ludothèque et ses animations Hors les murs. 
- Il est possible de venir investir un peu de son temps et de son énergie **pour le bon fonctionnement de la ludothèque**.
- A son arrivée, le bénévole **remplira une fiche bénévole commune à toute l'association** où il pourra y indiquer ses compétences, ses idées et ses disponibilités. Cette **charte est à respecter et à signer** pour pouvoir poursuivre son action bénévole au sein du centre social. 
- Le bénévole n'a **pas obligation à adhérer** à l'association.
- Plusieurs temps d'accueil possibles** : toutes les semaines pendant les heures d'ouverture au public, le **mercredi** de 15h à 18h pour de la maintenance, du tri, du nettoyage, des petites réparations. Le **vendredi** de 15h à 17h, temps de jeu : test de nouveaux jeux, partage avec le public, mise en jeu, découverte et formation jeu. Les **temps d'animation sur place ou Hors les Murs** : avec le secteur famille et les ludo créas, Nuit du jeu, Guinguette des jeux... **Ponctuellement sur des temps bénévoles hors accueil** du public, les bénévoles peuvent être sollicités pour des actions pour le service de la ludothèque mais aussi sur d'autres services du centre social.
- 3 temps bénévoles communs sont organisés dans l'année** : temps de travail conviviaux, ils permettent de connaître les autres services, de rencontrer les autres bénévoles et de s'impliquer dans le projet global du centre social. Les bénévoles sont également invités chaleureusement à participer à l'assemblée générale du centre social.   

Merci pour ce temps de lecture, n'hésitez pas à nous poser des questions pour plus de détails.

Nous vous souhaitons une belle année ludique, riche de jeux, de beaux moments et surtout de belles rencontres.

Bienvenue à MilleBulles !

